



Martinique  
Biosphère

**ASSOCIATION MARTINIQUE  
RÉSERVE DE BIOSPHÈRE**

(Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901)

**FORMULAIRE**

A retourner impérativement par courrier à :  
Association Martinique Réserve de biosphère  
c/o Agence With You Antilles - Route de Palmiste - 97232 Le Lamentin

Nom	
Adresse	
Ville / Code postal	
Téléphone	
E-mail	

J'adhère\*       Je fais un don, montant libre :  €

\*Personne privée : 20€  
Association : 200€  
Personne morale autre : 500€  
Personne morale partenaire : 5000€

Total cotisation :  €

*- Règlement en espèce ou par chèque, à l'ordre de l'Association Martinique Réserve de biosphère*

*- L'adhésion est annuelle*

*- Les dons financiers auprès d'une association loi de 1901 bénéficient d'un avantage fiscal et ouvrent droit pour les personnes physiques à une réduction d'impôt sur le revenu égal à 66 % des sommes versées, dans la limite de 20 % du revenu imposable (reçu dons aux œuvres, article 1-200 du Code général des Impôts). Et pour les entreprises à une réduction d'impôt de 60% de leur montant, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires (compte comptable 6238 «dons aux œuvres»).*

Date :

Signature :